

BULLETIN D'INSCRIPTION

TENANT LIEU DE CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE
(Application de l'article 4 de la Loi N° 71.575 du 16 juillet 1971)

A imprimer en deux exemplaires

Entre les soussignés **CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE CENTRE-VAL DE LOIRE**
45926 ORLEANS CEDEX 9
N° Existence : 24 45 P 000 545

Et l'entreprise :

N° SIRET :

Adresse :

Code postal : Ville : Effectif :

Téléphone : Fax : Code APE :

E-mail :

a été conclue la Convention suivante :

ARTICLE 1 La CCI Centre-Val de Loire organise, dans ses locaux, la session :

« COMPRENDRE ET NEGOCIER LE BON INCOTERMS® 2010 »

Coût par stagiaire : 400 €

Nom, prénom, fonction et email des participants	
COMPRENDRE ET NEGOCIER LE BON INCOTERMS® 2010 26 septembre 2017	1.
	2.
	3.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- 1 - Le nombre de places étant limité, merci de vous inscrire rapidement.
- 2 - Aucune annulation ne sera prise en compte à moins de 15 jours de la première session.
- 3 - Les droits d'inscription ne comprennent pas les frais de restauration. CCI Centre-Val de Loire pré-réserve un restaurant (coût estimatif du déjeuner : 20€/personne à régler sur place)
- 4 - Pour tout abandon au cours de la formation, le montant de l'inscription reste dû à la CCI Centre-Val de Loire.
- 5 - En cas d'absence du participant au cycle, entraînant le non règlement par l'organisme payeur, l'entreprise ou le stagiaire demandeur d'emploi s'engage à régler la facture à la CCI Centre-Val de Loire.

ARTICLE 2 Aucun escompte ne sera accordé pour règlement comptant. Le règlement intervient à réception de facture.
Merci de nous indiquer l'adresse de l'organisme prenant en charge le coût de cette formation et joindre l'accord de prise en charge :

.....

ARTICLE 3..... L'assiduité au programme est sanctionnée par une attestation de présence.

Fait à Orléans, le

Pour l'entreprise

Signature du Responsable et cachet de l'entreprise

Pour la CCI Centre-Val de Loire



Béatrice GUERIN-COUTANSAIS
Directrice CCI International Centre-Val de Loire